

(1)

— N° 152. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SEANCE DU 26 FÉVRIER 1850.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1851.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1850, a été fixé à. fr.	10,792,390	»
Le Budget de l'exercice 1851 est proposé au chiffre de.	10,806,830	»
	<hr/>	
Différence en plus. fr.	14,440	»
	<hr/>	

Quelques explications sont nécessaires pour faire apprécier les changements, du reste peu nombreux, introduits à ce Budget.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATIONS CENTRALES.

ART. 2 ET 3.

Les crédits demandés pour le personnel et le matériel des diverses administrations centrales du Ministère des Finances sont les mêmes que ceux qui ont été portés aux Budgets des exercices 1849 et 1850. Il est inutile de faire remarquer que l'on n'y a pas compris l'allocation qui doit résulter de l'adoption éventuelle du projet de loi sur l'organisation du service du caissier de l'État, qui est soumis à la Législature.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un seul changement a été introduit au litt. A de l'art. 2. Ce changement, sans influence sur l'ensemble du crédit, et qui est destiné principalement à régulariser une position et à faire cesser une anomalie, consiste à faire figurer dans les cadres du personnel le traitement *maximum* du secrétaire général pour un chiffre de 9,000 francs, égal à celui de ses collègues des autres Départements, et à celui des directeurs généraux des administrations dépendantes du Ministère des Finances.

ART. 5.

Les dépenses qu'exige le service de la monnaie sont nécessairement en rapport avec l'importance et l'activité des travaux de fabrication. La stagnation des ateliers, pendant une partie des dernières années, avait permis de réduire à 10,000 francs le crédit pour la multiplication des coins et coussinets, mais les travaux ayant pris une extension considérable pendant les années 1849 et 1850, des crédits supplémentaires devront être réclamés.

Dans la prévision que la même activité continuera pendant l'année 1851, on propose d'augmenter de 24,800 francs la partie de ce crédit affectée aux frais de multiplication des coins et coussinets, de confection de viroles, etc.

Cette augmentation n'est d'ailleurs pas sans compensation : les dépenses auxquelles le crédit est destiné à faire face, étant, en grande partie, couvertes par des retenues que le directeur de la monnaie subit sur les frais de fabrication. Ces retenues sont comprises au Budget des Voies et Moyens parmi les *Recettes accidentelles*.

ART. 6.

Le crédit extraordinaire de 100,000 francs alloué, au Budget de 1849, pour frais de fabrication de monnaies de cuivre, est demeuré sans emploi. Il est reporté au Budget de 1851.

Le Budget des Voies et Moyens comprend de ce chef une recette de 145,000 francs.

Dans les premiers mois de 1849, la fabrication n'a pu avoir lieu régulièrement, à cause des travaux qui s'exécutaient dans les ateliers, travaux qui n'ont été achevés qu'au mois d'avril. Après cette époque, la fabrication des monnaies d'argent a pris un tel développement, que la monnaie de cuivre, pour laquelle des crédits ont été alloués en 1848, n'a pu entrer dans la fabrication que pour une part relativement assez faible.

Dans cet état de choses, il a paru préférable de laisser sans emploi le crédit alloué au Budget de 1849 et de le reproduire au Budget de 1851.

Cette demande de crédit se justifie par la circonstance que la circulation des monnaies de cuivre belges est encore loin de suffire aux besoins du commerce.

La valeur nominale émise depuis 1852 jusqu'au 31 décembre 1849, se répartit ainsi qu'il suit :

1° Pièces de 10 centimes	fr.	289,836 70
2° — de 5 —		1,572,844 35
3° — de 2 —		2,093,561 04
4° — de 1 —		387,572 78
TOTAL		fr. 4,343,814 87

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes engagées sur le Budget de 1848 et le crédit proposé au Budget de 1851 produiront, en outre, une valeur nominale d'environ 300,000 francs.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.

ART. 11.

D'après la convention conclue le 24 décembre 1849 avec la Société générale, aussi bien que d'après le projet de loi soumis à la Chambre, dans la séance du 26 du même mois, l'indemnité à allouer pour le service de la caisse de l'État ne peut excéder 200,000 francs.

Le crédit porté au Budget de 1850, pour ce service, ayant été de 250,000 francs, il en résulte une différence de 50,000 francs, qui s'élève même à 75,000 francs, si l'on tient compte des crédits supplémentaires qui ont dû, presque chaque année, être réclamés pour la remise proportionnelle due au caissier général.

Toutefois, cette différence ne peut pas être considérée comme une réduction de dépense. D'après l'exposé des motifs du projet de loi sur le service du caissier de l'État, des payeurs du trésor seront institués dans les arrondissements. Leurs traitements et frais de bureau exigeront une dépense nouvelle, dont la hauteur ne pourra être appréciée que lorsque l'organisation du service sera complètement réglée.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

Comparés aux allocations du Budget de 1850, les crédits proposés à ce chapitre présentent, d'une part, une réduction de 64,550 francs; d'autre part, une augmentation de 6,600 francs, savoir :

RÉDUCTIONS.

ART. 20.

Réduction de 200,000 francs à 160,000 francs du crédit destiné aux traitements temporaires des fonctionnaires et employés en disponibilité fr.	40,000 »
Non-reproduction du crédit spécial destiné à la construction d'un bâtiment nécessaire pour le service de la douane dans le Limbourg.	15,000 »

ART. 25.

Réduction de 11,550 francs sur l'allocation relative à l'entrepôt d'Anvers fr.	11,550 »
--	----------

Le Département des Travaux publics étant chargé de l'entretien des bâtiments de l'État, il a paru rationnel de transférer à ce Département les frais d'entretien de l'entrepôt.

TOTAL DES RÉDUCTIONS (à reporter). fr.	<u>64,550 »</u>
--	-----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

AUGMENTATIONS.

	REPORT. fr.	64,550 »
<p>Il a été alloué, au Budget de 1850, une somme de 28,400 francs, destinée à indemniser les répartiteurs du travail dont ils sont chargés pour l'assiette du droit de patente. La loi du 1^{er} décembre 1849, sur le débit des boissons alcooliques, ayant pour effet d'accroître leurs attributions, il devient indispensable d'augmenter également l'indemnité à laquelle ils ont droit, et c'est dans cette vue que l'allocation de 28,400 francs a été portée à 35,000 francs; différence en plus</p>		
		6,600 »
<hr/>		
<p>De sorte que la diminution sur les crédits demandés au chapitre III est réduite à fr.</p>		
		57,950 »
<hr/>		

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Les crédits portés à ce chapitre ne subissent que de légers changements.

ART. 26.

Une augmentation de 210 francs est réclamée à l'art. 26 (*Enregistrement. — Personnel.*); elle est le résultat de la mise à exécution de l'arrêté organique du 24 avril 1849.

ART. 27.

L'article 18 de cet arrêté organique prévoit la suppression de l'emploi spécial de contrôleur du timbre extraordinaire, à l'exception de la résidence de Bruxelles. L'application de cette mesure permet de réaliser une économie de 3,000 francs sur le crédit proposé à l'article 27, pour le traitement des employés du timbre.

ART. 28.

L'ensemble de l'article 28 présente un accroissement de crédit de 380 francs. Il provient :

1° D'une augmentation de traitement de 90 francs, qu'il a paru équitable d'accorder à chacun des pontonniers-receveurs des ponts tournants de Stalhille et de Scheepsdaele, à raison de la difficulté que présente la manœuvre de ces ponts, construits à double volée;

2° De la nomination d'un délégué chargé de relever les coupons à bord des bateaux à vapeur faisant le service entre Anvers et Tamise. Ces fonctions, rétribuées autrefois par le Département des Affaires Étrangères, avaient été supprimées par suite d'économies introduites dans le service de la marine; mais l'administration du domaine a reconnu l'impossibilité de maintenir cette réduction sans nuire à la marche régulière du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces deux augmentations, qui s'élèvent ensemble à 910 francs, sont compensées, en partie, par une diminution de 550 francs, résultant de la suppression de l'un des receveurs délégués du canal de Pommerœul à Antoing.

En résumé, si l'on fait abstraction du crédit extraordinaire de 100,000 francs, réclamé pour achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaies de cuivre, crédit qui n'est qu'un transfert du Budget de 1849, et qui, en outre, est largement compensé par le produit de cette fabrication, on voit que le Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1851 présente, au lieu d'une augmentation de 14,440 francs, une diminution de 85,560 francs.

Mais cette diminution ne doit être admise que comme une éventualité, l'allocation nécessaire pour exécuter le projet de loi sur l'organisation du service du caissier de l'État n'ayant pas été comprise au Budget.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de *dix millions huit cent six mille huit cent trente francs* (10,806,850 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— des fonctionnaires employés et gens de service 468,050	472,050	"	
	Travail extraordinaire 4,000		"	
3	Frais de tournées	7,000	"	
4	Matériel	40,000	"	855,050
5	Service de la monnaie	42,000	"	
6	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaies de cuivre	"	100,000	
7	Magasin général des papiers	133,500	"	
8	Rédaction de documents statistiques	10,500	"	
CHAPITRE II.				
<i>Administration du Trésor dans les provinces.</i>				
9	Traitement des directeurs	60,000	"	
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.	17,550	"	286,550
11	Caissier général de l'État	200,000	"	
CHAPITRE III.				
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>				
12	Surveillance générale Traitements.	551,400	"	
13	Service de la conservation du cadastre Id.	504,700	"	
14	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	1,120,700	"
15		Remises proportionnelles et indemnités	1,585,000	"
16	— des douanes et de la recherche maritime	3,099,050	"	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	47,900	"	
18	Honoraires fixes des avocats de l'administration	40,000	"	
19	Suppléments de traitements	25,000	"	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	"	160,000	7,914,040
<i>(Les crédits portés aux articles 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)</i>				
21	Frais de bureau et de tournées.	46,640	"	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses.	289,200	"	
23	Police douanière	5,000	"	
24	Matériel	140,000	"	
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	19,450	"	
A REPORTER. fr.		8,775,640	260,000	9,035,640

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,775,640 »	260,000 »	9,035,640 »
	CHAPITRE IV. <i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement	328,500 »	8,500 »	
27	— — du timbre	49,200 »	»	
28	— — du domaine	93,000 »	»	
29	— — forestier	241,900 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception	775,000 »	»	1,752,190 »
51	— des greffiers.	46,000 »	»	
32	Matériel	55,000 »	»	
35	Frais de poursuites et d'instances	50,000 »	»	
34	Dépenses du domaine	85,000 »	»	
	CHAPITRE V. <i>Pensions et secours.</i>			
	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. 17,500 »			
35	Secours à des employés, veuves ou orphelins d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse 7,500 »	25,000 »	»	25,000 »
	CHAPITRE VI. <i>Dépenses imprévues.</i>			
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,000 »	»	14,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	10,558,350 »	268,500 »	10,806,850 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1851.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre			
		<i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.</i>			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
	a.	Secrétariat général et secrétariat particulier	23	800 à 9,000	53,200 »
	b.	Trésor public	43	800 à 9,000	104,600 »
	c.	Contributions directes, douanes et accises.	64	800 à 9,000	154,000 »
2	d.	Enregistrement et domaines	51	800 à 9,000	80,200 »
	e.	Commission des monnaies	8	800 à 6,000	23,450 »
	f.	Caisse d'amortissement	6	800 à 7,000	18,600 »
	g.	Salaire des concierges et gens de service	44	400 à 1,400	34,000 »
	h.	Rémunération de travaux extraordinaires	»	»	4,000 »
			221	472,050 »
5	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs			
		<i>Matériel.</i>			
					CHARGES ordinaires extraordin
	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais des reliures, ports de lettres et autres menus frais			20,000 »
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux			8,000 »
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurances contre incendie, etc.			42,000 »
					40,000 »
		<i>Service de la monnaie.</i>			
	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.			1,200 »
3	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.			6,000 »
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage.			34,800 »
					42,000 »
6	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre			
A REPORTER. fr.					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
472,050	»	472,050	472,050	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
42,000	»	42,000	17,200	(a) 24,800	»	a) L'augmentation de 24,800 francs est né- cessitée par l'accroissement de dépenses, ré- sultant de l'extension donnée à la fabrication des monnaies.
»	100,000	100,000	»	(b) 100,000	»	b) La demande de ce crédit est expliquée dans la note préliminaire du Budget.
582,050	100,000	682,050	557,250	124,800	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>				
				CHARGES		
				ordinares.	extraordin.	
7	a.	Papiers à timbrer		46,000	»	
		b. Autres papiers de toute espèce		87,500	»	
				133,500	»	
		<i>Documents statistiques.</i>				
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	»	
		b. — de publication — —		7,500	»	
				19,500	»	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				
		CHAPITRE II.				
		<i>Administration du trésor public dans les provinces.</i>				
				CHARGES		
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	ordinares.	extraordin.
9	»	6	1 ^o	8,000	48,000	»
			3	2 ^e	7,000	21,000
10	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.			17,550	»
11	»	Service de la caisse générale de l'État				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
582,050	100,000	682,050	557,250	124,800	»	
133,500	»	133,500	133,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
735,050	100,000	835,050	710,250	124,800	»	
AUGMENTATION.				124,800		
69,000	»	69,000	86,550	»	»	
17,550	»	17,550		»	»	
200,000	»	200,000	250,000	»	50,000	
286,550	»	286,550	336,550	»	50,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES			
					ordinaires.	extraordin.		
		<i>Surveillance générale.</i>						
12	a.	Traitement des directeurs	3	1 ^{re}	8,000	24,000	»	
			3	2 ^e	8,000	24,000	»	
			3	3 ^e	8,000	24,000	»	
		b.	— des inspecteurs en chef	3	1 ^{re}	6,000	18,000	»
				3	2 ^e	5,700	17,100	»
				3	3 ^e	3,400	16,200	»
		c.	— des inspecteurs d'arrondissement	7	1 ^{re}	5,000	35,000	»
				14	2 ^e	4,500	49,500	»
				3	3 ^e	4,000	12,000	»
		d.	— des premiers commis de direction	5	1 ^{re}	3,500	10,500	»
				3	2 ^e	3,000	9,000	»
				3	3 ^e	2,500	7,500	»
		e.	— des seconds commis de direction	6	1 ^{re}	2,200	13,200	»
				9	2 ^e	1,800	16,200	»
			9	3 ^e	1,400	12,600	»	
	f.	— des troisièmes commis de direction	9	1 ^{re}	1,200	10,800	»	
	g.	— des commis d'inspection d'arrondissement	15	2 ^e	1,000	15,000	»	
			21	»	800	16,800	»	
			117	331,400	»	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
15	a.	Traitement des inspecteurs.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»	
			3	2 ^e	4,600	13,800	»	
			3	3 ^e	4,300	12,900	»	
		b.	— des contrôleurs.	3	1 ^{re}	3,000	9,000	»
				3	2 ^e	2,700	8,100	»
				3	3 ^e	2,500	7,500	»
				9	1 ^{re}	1,700	15,300	»
		c.	— des géomètres { en service sédentaire.	9	2 ^e	1,200	10,800	»
			{ en service actif	50	1 ^{re}	1,800	90,000	»
				68	2 ^e	1,500	102,000	»
	d.	— des aspirants géomètres	29	»	700	20,300	»	
			183	304,700	»	

A REPORTER. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
331,400	»	331,400	331,400	»	»	
304,700	»	304,700	304,700	»	»	
636,100	»	636,100	636,100	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre n° agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.		
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
14	a.	Traitement des contrôleurs	19 26 52	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	3,500 3,100 2,700	66,500 80,600 140,400	» » »
	b.	— des entreposeurs	2 1 2	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	3,500 3,100 2,700	7,000 3,100 3,400	» » »
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les re- mises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rému- nération insuffisante ou trop élevée.	1	1 ^{re}	9,000	9,000	»
			2	2 ^e	7,000	14,000	»
			1	3 ^e	6,000	6,000	»
			2	4 ^e	3,000	10,000	»
			5	5 ^e	4,000	20,000	»
			4	6 ^e	3,500	14,000	»
			4	7 ^e	3,000	12,000	»
			6	8 ^e	2,500	15,000	»
			7	9 ^e	2,000	14,000	»
			29	10 ^e	1,500	45,500	»
	d.	— des commis aux écritures.	48	11 ^e	1,200	57,600	»
			13	1 ^{re}	1,800	23,400	»
			15	2 ^e	1,500	22,500	»
	e.	— des aspirants commis aux écritures . .	18	3 ^e	1,200	21,600	»
			16	1 ^{re}	1,000	16,000	»
	f.	— des commis-chefs ambulants du ser- vice des accises	17	2 ^e	700	11,900	»
			24	»	1,500	36,000	»
	g.	— des commis des accises	129	1 ^{re}	1,200	154,800	»
154			2 ^e	1,000	154,000	»	
203			3 ^e	800	162,400	»	
			800	1,120,700	»	
15	»	Remises proportionnelles et indemnités (452 agents) (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)					
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
656,100	»	656,100	656,100	»	»	
1,120,700	»	1,120,700	1,120,700	»	»	
1,385,000	»	1,385,000	1,385,000	»	»	
5,141,800	»	5,141,800	5,141,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>							
16	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer.	1	»	6,000	6,000	»
	b.	Traitement des inspecteurs.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,600	13,800	»
	c.	— des contrôleurs.	3	3 ^e	4,500	12,900	»
			11	1 ^{re}	3,500	38,500	»
	d.	— des vérificateurs.	10	2 ^e	5,100	51,000	»
			22	3 ^e	2,700	59,400	»
	e.	— des aspirants vérificateurs.	21	1 ^{re}	2,400	50,400	»
			23	2 ^e	2,000	50,000	»
	f.	— des lieutenants.	20	3 ^e	1,600	52,000	»
			21	1 ^{re}	1,200	25,200	»
	g.	— des sous-lieutenants.	15	2 ^e	800	12,000	»
			43	»	1,600	68,800	»
	h.	— des brigadiers.	79	»	1,400	110,600	»
547			»	1,100	601,700	»	
i.	— des sous-brigadiers.	563	»	900	506,700	»	
		3314	»	700	2,320,000	»	
j.	— des préposés.	14	1 ^{re}	950	13,500	»	
		35	2 ^e	850	29,750	»	
k.	— des matelots.	4	»	500	2,000	»	
		4734	3,999,050	»	
<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>							
17	a.	Traitement des contrôleurs.	5	1 ^{re}	3,200	9,600	»
	b.	— des contrôleurs adjoints.	6	2 ^e	2,600	15,600	»
			3	3 ^e	2,200	6,600	»
	c.	— des essayeurs.	2	1 ^{re}	2,000	4,000	»
			3	2 ^e	1,800	5,400	»
12	»	300 à 900	6,700	»			
29	47,900	»			
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,141,800	»	3,141,800	3,141,800	»	»	
3,999,050	»	3,999,050	3,999,050	»	»	
47,900	»	47,900	47,900	»	»	
7,188,750	»	7,188,750	7,188,750	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ECT. (suite).																
		<i>Avocats de l'administration.</i>																
18	»	Honoraires fixes																
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>																
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique																
		<i>Traitements temporaires.</i>																
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés																
		Les crédits portés aux articles 12, 15, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.																
		<i>Frais de bureau et de tournée.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">20,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">15,440</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">6,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">46,640</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	20,100	»	15,440	»	1,200	»	5,400	»	6,500	»	46,640	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
20,100	»																	
15,440	»																	
1,200	»																	
5,400	»																	
6,500	»																	
46,640	»																	
21	a.	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.																
	b.	Frais de tournées des inspecteurs en chef																
	c.	— de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer																
	d.	— des inspecteurs du cadastre																
	e.	— des agents de la garantie																
		A REPORTER. fr.																

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,188,750	»	7,188,750	7,183,750	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
»	160,000	160,000	200,000	»	40,000	
46,640	»	46,640	46,640	»	»	
7,300,390	160,000	7,460,390	7,300,390	»	40,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraord- lin.
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière et du droit de patente	35,400	»
	b.	Indemnités aux géomètres du cadastre	56,500	»
	c.	— aux commis ambulants du service des accises	24,000	»
	d.	— pour tenue de chevaux	4,800	»
	e.	— aux experts de la contribution personnelle	20,000	»
	f.	— aux répartiteurs pour les patentes	35,000	»
	g.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,500	»
	h.	— de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle	4,500	»
	i.	— de déplacement aux employés des provinces	40,000	»
22	j.	— aux employés pour maladies, accidents, blessures, etc.	20,000	»
	k.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux colléges des bourgmestres et échevins, en conformité de l'art. 4 de loi du 1 ^{er} avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1851.	25,000	»
	l.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs, supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	32,000	»
	m.	Primes pour saisie de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines et arrestations de fraudeurs	4,000	»
	n.	Salaire des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions	21,000	»
	o.	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer.	2,000	»
	p.	Frais de procédure	12,000	»
			289,200	»
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,300,590	160,000	7,460,590	7,500,590	»	40,000	
289,200	»	289,200	282,600	(a 6,600	»	a) Cette augmentation, qui est expliquée dans la note préliminaire, tend à élever de 28,400 à 35,000 francs, le crédit proposé pour les indemnités à allouer aux répartiteurs pour les patentes.
7,589,590	160,000	7,749,590	7,782,990	6,600	40,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
			REPORT. fr.																			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																				
		<i>Police douanière.</i>																				
25	»	Mesures de police douanière																				
		<i>Matériel.</i>																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>48,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>8,700</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>44,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>9,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>5,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>140,000</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	48,500	»	8,700	»	44,800	»	9,000	»	12,000	»	5,000	»	12,000	»	140,000	»
CHARGES																						
ordinaires.	extraordin.																					
48,500	»																					
8,700	»																					
44,800	»																					
9,000	»																					
12,000	»																					
5,000	»																					
12,000	»																					
140,000	»																					
24	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																				
	b.	Fournitures à l'usage des bureaux des directions																				
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																				
	d.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie																				
	e.	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration.																				
	f.	Construction d'embarcations et d'aubettes																				
	g.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.																				
»	»	Construction d'un bureau de douane à Petit-Lanaye, province de Limbourg. (Crédit non reproduit au Budget de 1851.)																				
		<i>Entrepôt d'Anvers.</i>																				
25	»	Frais généraux d'administration																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
7,589,590	160,000	7,749,590	7,782,990	6,600	40,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
140,000	»	140,000	140,000	»	»	
»	»	»	15,000	»	15,000	
19,450	»	19,450	51,000	»	a) 11,550	
7,754,040	160,000	7,914,040	7,971,990	6,600	64,550	
Diminution.				57,950		

a) La somme de 11,550 francs est transférée au Budget des Travaux publics, pour frais d'entretien des bâtiments, etc., de l'entrepôt d'Anvers.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
<p>CHAPITRE IV.</p> <p>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.</p>										
<p><i>Enregistrement. — Traitements.</i></p>										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordina.</th> </tr> </thead> </table>					Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordina.
Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES								
		ordinaires.	extraordina.							
26		<p>a. Directeurs</p> <p>b. Inspecteurs.</p> <p>c. Vérificateurs</p> <p>d. Premiers commis de direction.</p> <p>e. Seconds — —</p> <p>f. Surveillants aux ventes à Bruxelles et à Anvers</p> <p>g. Indemnités aux agents de change pour la publication du prix courant des effets publics.</p> <p>h. Traitement des fonctionnaires excédant le nombre prévu dans l'arrêté de réorganisation.</p> <p>(La partie du crédit concernant les traitements des seconds com- mis de direction pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 8,000 francs, à l'art. 53, § C, relatif au matériel et aux frais de bureau des directeurs.)</p>	<p>9</p> <p>12</p> <p>32</p> <p>9</p> <p>17</p> <p>2</p> <p>4</p> <p>»</p> <p>85</p>	<p>8,000</p> <p>6,000 et 6,500</p> <p>5,800 et 4,000</p> <p>2,400 à 2,700</p> <p>1,200 et 1,500</p> <p>2,200</p> <p>»</p> <p>»</p> <p>.....</p>	<p>72,000</p> <p>73,000</p> <p>130,000</p> <p>23,400</p> <p>21,600</p> <p>4,400</p> <p>2,100</p> <p>»</p> <p>8,500</p> <p>528,500</p> <p>8,500</p>					
<p><i>Timbre. — Traitements.</i></p>										
27		<p>a. Inspecteur-conservateur de l'atelier général</p> <p>b. Gardes-magasin contrôleurs</p> <p>c. Timbreurs et compteurs</p> <p>d. Tourne-feuilles</p>	<p>1</p> <p>7</p> <p>18</p> <p>17</p> <p>43</p>	<p>4,500</p> <p>1,700 à 2,400</p> <p>900 à 1,500</p> <p>850 à 1,100</p> <p>.....</p> <p>4,500</p> <p>14,200</p> <p>17,800</p> <p>12,700</p> <p>49,200</p>						
<p>A REPORTER. fr.</p>										

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
328,500	8,500	337,000	336,790	(a) 210	»	a) Cette augmentation est la conséquence de la mise à exécution de l'arrêté organique du 24 avril 1849.
49,200	»	49,200	52,200	»	(b) 3,000	b) La diminution de 3,000 francs est la conséquence de la mise à exécution de l'arrêté organique du 24 avril 1849.
377,700	8,500	386,200	388,990	210	3,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
<i>Domaines. — Traitements.</i>						
<i>Canal de Pommerœul.</i>						
	a.	Receveur principal	1	4,000	4,000	»
	b.	Délégués à la recette.	2	1,000 et 1,600	2,600	»
	c.	Contrôleur garde-pont	1	640	640	»
	d.	Pontoniers chargés de retirer les bulletins	2	100	200	»
<i>Canal de Charleroy.</i>						
	e.	Contrôleur.	1	4,000	4,000	»
	f.	Receveurs	5	150 à 4,800	15,650	»
	g.	Éclusiers au service du contrôle	9	150	1,350	»
<i>Canal de Maestricht.</i>						
28	h.	Surveillant comptable	1	1,200	1,200	»
	i.	Délégués à la recette.	3	300 à 500	1,100	»
<i>Sambre canalisée.</i>						
	k.	Contrôleur principal.	1	4,000	4,000	»
	l.	Receveurs	2	4,800 et 5,000	9,500	»
	m.	Délégués à la recette	12	350 à 800	5,850	»
	n.	Messagers gardes-canal	3	800	2,400	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
	o.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	»
	p.	Délégués à la recette.	4	500	2,000	»
À REPORTER.			48		57,580	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
377,700	8,500	386,200	388,990	210	3,000	
377,700	8,500	386,200	388,990	210	3,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT.	48	57,380	»
		<i>Meuse.</i>				
	g.	Préposés à la recette.	8	400 à 1,000	6,000	»
		<i>Dendre.</i>				
	r.	Préposés à la recette.	7	120 à 180	960	»
		<i>Escaut.</i>				
	s.	Préposés à la recette.	3	300 à 400	1,000	»
		<i>Demer.</i>				
	t.	Préposé à la recette	1	300	300	»
		<i>Lys.</i>				
	u.	Préposés à la recette.	5	500 à 600	1,900	»
		<i>Canal de Gand.</i>				
	v.	Préposés à la recette.	4	100 à 1,000	1,600	»
	w.	Pontonnières-receveurs	14	150 à 200	2,380	»
		<i>Canal de la Campine.</i>				
	x.	Sous-contrôleur	1	400	400	»
	y.	Préposés à la recette.	7	200 à 300	2,100	»
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>				
	z.	Sous-contrôleur	1	400	400	»
	aa.	Préposés à la recette.	3	150	450	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	bb.	Délégués à la recette et au pilotage	5	730 à 1,200	5,230	»
		A REPORTER.	107	80,100	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
377,700	8,500	386,200	388,990	210	3,000	
377,700	8,500	386,200	388,990	210	3,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT.		
		<i>Extraction de minerai de fer.</i>				
	cc.	Indemnités à quatre agents pour direction et surveillance des travaux	4	500 à 750	3,550	»
		<i>Palais de justice de Liège.</i>				
28 (suite.)	dd.	Concierge	1	640	640	»
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>				
	ee.	Personnel	11	550 à 1,200	9,000	»
			123		93,090	»
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	9	3,150 à 3,000	56,650	»
	b.	Sous-inspecteurs	5	2,400 à 3,000	7,800	»
29	c.	Gardes généraux	21	1,500 à 1,600	35,494	»
	d.	Brigadiers et gardes.	474	60 à 1,000	163,956	»
			507		241,900	»
30	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)				
31	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)				
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
377,700	8,500	386,200	388,990	210	3,000	
93,090	»	93,090	92,710	a) 380	»	a) La cause de cette différence est expliquée dans la note préliminaire.
241,900	»	241,900	b) 241,900	»	»	b) Ce crédit comprend les frais de régie et de surveillance des bois appartenant à des communes et à des établissements publics. Les remboursements à faire de ce chef à l'État sont portés au Budget des Voies et Moyens.
775,000	»	775,000	775,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
1,533,690	8,500	1,542,190	1,544,600	590	3,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. fr.																				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).																				
		<i>Matériel.</i>																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">24,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">55,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires	extraordin.	24,000	»	8,000	»	23,000	»	55,000	»								
CHARGES																						
ordinaires	extraordin.																					
24,000	»																					
8,000	»																					
23,000	»																					
55,000	»																					
32	} a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures																				
	} b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.																				
	} c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.																				
33	»	Frais de poursuites et d'instances.																				
		<i>Dépenses du domaine.</i>																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(443,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">85,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	15,000	»	10,000	»	7,000	»	3,000	»	(443,000	»	2,000	»	3,000	»	500	»	1,500	»	85,000	»
15,000	»																					
10,000	»																					
7,000	»																					
3,000	»																					
(443,000	»																					
2,000	»																					
3,000	»																					
500	»																					
1,500	»																					
85,000	»																					
34	} a.	Entretien des bâtiments, digues, poldres, chemins, etc.																				
	} b.	Entretien des palais de Bruxelles, de Tervueren et de leurs dépendances.																				
	} c.	Charges et contributions sur les domaines																				
	} d.	Arpentages de coupes de bois																				
	} e.	Frais de culture et travaux d'amélioration																				
	} f.	Remboursement de prix d'engagères et rémérés de biens																				
	} g.	Remboursement, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet.																				
	} h.	Frais de vente et autres actes																				
	} i.	Intérêts moratoires																				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
1,533,690	8,500	1,542,190	1,544,600	590	3,000	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	a) Ce crédit se subdivise comme suit :
						Pour la forêt de Soignies . . fr. 15,000 »
						— de Hertogenwald . 14,000 »
						— de Houthultz . . 5,000 »
						Pour divers travaux dans d'au- tres forêts 3,000 »
						Entretien des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841). 6,000 »
						TOTAL . . . fr. 43,000 »
1,723,690	8,500	1,732,190	1,734,600	590	3,000	
DIMINUTION. fr.				2,410		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
55	a.	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances
		b. Secours à des employés, à des veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droit à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

CHARGES	
ordinares.	extraordin.
17,500	»
7,500	»
25,000	»

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
—	—	
I.	10	Administration centrale.
II.	12	— du trésor public dans les provinces
III.	14	— des contributions directes, douanes et accises.
IV.	26	— de l'enregistrement et des domaines
V.	56	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues.
TOTAL GÉNÉRAL fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	

735,050	100,000	835,050	710,250	124,800	»
286,550	»	286,550	336,550	»	50,000
7,754,040	160,000	7,914,040	7,971,990	6,600	64,550
1,725,690	8,500	1,732,190	1,754,600	590	3,000
25,000	»	25,000	25,000	»	»
14,000	»	14,000	14,000	»	»
10,538,350	268,500	10,806,850	10,792,390	131,990	117,550
DIFFÉRENCE EN PLUS fr.				14,440	

ANNEXE.

LISTE NOMINATIVE

Des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} mars au 31 décem

N° d'ordre.	NOMS et PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	AGE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	CAUSES DE L'ADMISSION A LA RETRAITE.
1	Van Liebergen, Gérard .	50	Brigadier des douanes	Phthisie pulmonaire
2	Hesbois, Jean-Jacques-Jo- seph.	60	Garde forestier	Affection au poumon droit
3	Bogaert, Jean-Joseph . .	73	Brigadier des douanes	Hernie inguinale
4	Wilmart, Antoine-Joseph.	60	Garde forestier	Infirmités
5	Trauscht, Jean-Pierre . .	49	Id.	Affection épileptique
6	Wallnne, Lambert-Joseph.	54	Commis des accises	Blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions et qui le mettent dans l'im- possibilité de les continuer.

ET DÉTAILLÉE

bre 1849, publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNÉES DE SERVICES			Total.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.					
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
16 » »	» » »	8 11 »	24 11 »	1,140 »	488 »	1 ^{er} octobre 1840.	(Voir, pour les admissions du 1 ^{er} janvier au 28 février de la même année, les nos d'ordre 11, 14, 17 à 20, 33, 35, 36, 38 à 66, 68 à 291 de la liste produite à l'appui du Budget de 1850.)
28 4 »	» » »	6 5 »	34 9 »	180 »	110 »	1 ^{er} nov. 1840.	
37 9 »	» » »	» » »	37 9 »	1,160 »	773 »	Id.	
22 5 »	» » »	» » »	22 5 »	200 »	145 »	Id.	
14 » »	» » »	6 » »	20 » »	510 »	105 »	1 ^{er} janvier 1840.	
16 8 »	» » »	» 11 »	17 7 »	1,500 »	507 »	Id.	Id.
Total.				fr.	2,505 »		

En ajoutant le montant des pensions, désignées au présent tableau, au chiffre de celles qui font l'objet d'une partie de la liste annexée au projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1850, on obtient pour résultat une somme de fr. 1,695,200 »

Mais il faut en déduire les extinctions de 125 pensions constatées depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1840, et s'élevant à 148,777 »

De sorte qu'il reste à servir au 1^{er} janvier 1850 fr. 1,546,423 »